André LECLERCQ

Président du Comité Français Pierre de Coubertin

Président honoraire du Comité Régional Olympique et Sportif Nord - Pas-de-Calais Président honoraire de la Fédération Française de Volley-Ball

Vice-président honoraire du Comité National Olympique et Sportif Français

Président honoraire du Mouvement associatif

Président d'honneur du **Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie** en Sport et Loisirs de Nouvelle Aquitaine

Président d'honneur de l'Académie Nationale Olympique Française Président d'honneur fondateur de l'Association Francophone des Académies Olympiques

Membre honoraire du Conseil Economique, Social et Environnemental

Un regard sur la crise de gouvernance au Comité national olympique et sportif français

(Septembre - octobre 2022)

« Bisbilles à la tête du comité olympique français » ou « Divorce en vue au CNOSF » lit-on. En fait, a priori, ce n'est pas un scoop (jusque-là on traitait ces questions en interne) mais la proposition de révocation du secrétaire général en est un ! La presse souligne : « Grande première au CNOSF : le bureau propose l'éviction du secrétaire général Didier Seminet » ou « À deux ans des jeux de Paris, le Comité olympique français (CNOSF) pique sa crise ».

De quoi s'agit-il?

« Brigitte Henriques a évoqué un conflit de projets, plus qu'un conflit de personnes ». Deux membres qui ont fait équipe pour l'élection ne s'entendent plus sous prétexte qu'ils n'ont pas le même projet alors qu'ils l'ont construit ensemble, l'un promouvant même la candidature de l'autre!

On lit aussi que le trio présidente/directrice générale/secrétaire général ne fonctionne pas. Cette ineptie est révélatrice d'une forme de hiérarchie jamais vue dans le Mouvement olympique.

Un membre du CIO exprime sa surprise « "25 ans que je suis au CNOSF, je n'ai jamais vu ça", affirme Guy Drut ». Moi j'y suis depuis 45 ans¹ et je suis époustouflé!

Je réagis immédiatement en prévenant tout le monde (lettre ouverte le 8 septembre) des dangers inhérents à cette réunion exceptionnelle du conseil d'administration exclusivement consacrée à la révocation du secrétaire général. Il est alors aisé d'annuler une telle réunion qui ne fera que des perdants - en annonçant que l'affaire va trop loin et qu'il convient de ne pas mettre en danger l'unité du mouvement sportif.

Mais la présidente maintient une réunion dans laquelle elle fera voter contre elle (quel que soit le résultat, c'est le vote lui-même qui est une catastrophe) et on a du mal à comprendre l'intérêt qu'elle a à se créer délibérément une opposition. Elle sera forcément affaiblie puisque publiquement contestée. Cela revient à se tirer une balle dans le pied et jusqu'au dernier moment, j'ai essayé, sincèrement et amicalement, de l'en dissuader. Elle savait donc qu'une vague se préparait, peut-être pas une vague déferlante dans un premier temps mais il était évident qu'elle deviendrait une lame de fond.

Il ressort du vote que **le CNOSF est fracturé**. La présidente provoque exactement le contraire de ce qu'elle écrivait en se disant « *au service notamment de l'unité du mouvement sportif* » : **le mouvement sportif est divisé**. Il y a cinquante ans, le CNO et le CNS se regroupaient dans un souci d'unité, ses prédécesseurs ont su la préserver (ce qui ne fut pas toujours simple) et, au moment d'accueillir les Jeux avec la nouvelle devise olympique "Plus vite, plus haut, plus fort - ensemble" **le CNO de France affiche ses divisions** !

^{1.} Je suis arrivé au CNOSF en 1977 comme président de la commission de formation. Président de CROS (et cofondateur du Conseil des CROS), j'ai été membre du Conseil national de gestion du Fonds National pour le Développement du Sport dès le début en 1979. Devenu président fédéral je suis entré au conseil d'administration du CNOSF en 1985 et j'y ai occupé le poste de vice-président pendant 28 ans. Et puis ...

La révocation du secrétaire général est votée mais les dégâts collatéraux sont désastreux.

« Le secrétaire général du Comité olympique français évincé à deux ans des Jeux », « A moins de 2 ans des JO le CNOSF au bord de l'implosion », « A deux ans de Paris 2024, le mouvement olympique français affiche ses divisions », « Faute de cap le CNOSF tourne en rond, s'enfonce et prend l'eau » : pourquoi aller s'exposer volontairement à de telles critiques ?

Les faits sont là, sans surprise puisqu'on savait d'avance que la fameuse réunion serait mortifère.

Le mouvement sportif français ne peut rester dans cette situation. Le CNOSF en est le représentant (et son président en est le porte-parole). Il lui faut se ressaisir, se reprendre en mains... avant que d'autres, qui ne peuvent tolérer cette situation, ne le fassent à sa place.

La crise est ouverte et, plus on attendra, pire ce sera. L'autorité du CNOSF découle de ce rôle de représentation qu'il doit traduire par son aura, son audience, sa capacité à être un promoteur dynamique des valeurs du sport et de l'olympisme... Son image doit être à la hauteur des enjeux. L'image du CNO de France est en chute libre. Les CROS/CDOS/CTOS sont aussi des victimes tant cette situation est la négation du travail qu'ils effectuent pour promouvoir lesdites valeurs dans leurs territoires.

Le CNOSF ne peut en aucun cas continuer à afficher longtemps ses divisions. Ma lettre ouverte du 19 septembre a pour but de faire savoir publiquement que le mouvement sportif se mobilise en interne pour résoudre cette crise.

Dans cet appel à se réunir, je fais allusion à des articles qui continuent d'alimenter la presse.

« Face aux abus sexuels et au harcèlement, la gestion problématique du football français ».

Ce "scandale" met en cause (à tort ou à raison) Brigitte Henriques, ancienne vice-présidente de la FFF, ce qui ne concerne en aucun cas le CNOSF. Il ne peut y avoir confusion mais je constate (encore, car je ne fais que cela) que « *La présidente du CNOSF...* » au lieu de « *L'ancienne vice-présidente de la FFF...* ». Brigitte Henriques clame sa bonne foi, c'est évidemment son droit et on le respecte ; elle indique vouloir porter plainte en diffamation. Mais pourquoi l'exprimer dans un communiqué de presse qui parait le 28 septembre sous en-tête du CNOSF ?

Ce n'est certainement pas pour calmer les esprits que : « *Brigitte Henriques a déposé plainte* » pour "violences psychologiques" contre Didier Seminet. Pourquoi alors avoir affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un conflit de personnes ? Et surtout pourquoi ne pas l'avoir fait AVANT de déclencher la procédure de révocation ? Cette démarche ne doit pas faire oublier que la première victime est le CNOSF lui-même et, à travers lui, le sport français.

Par lettre du 28 septembre à l'ensemble des composantes, la présidente tente de calmer le jeu. « *Crise au CNOSF : B. Henriques s'adresse à tous les membres "le rassemblement de notre mouvement est une nécessité absolue*"». Nous sommes tous d'accord sur ce point mais alors : pourquoi l'avoir divisé ? Curieuse habitude de proclamer le contraire de ce que disent les faits.

Le même 28 septembre, elle adresse une lettre au Comité français Pierre de Coubertin à laquelle son bureau exécutif décide de ne pas répondre afin de ne pas en rajouter dans la polémique. Dans ce courrier elle s'adresse directement à moi : « sachez que vos menaces à peine voilées de me faire écarter de la Présidence du CNOSF, peu conformes à l'éthique que vous invoquez, ne m'impressionnent pas ». Pourquoi m'attaquer aussi violemment alors que, par courrier électronique, je lui avais envoyé un message personnel le vendredi 9, renouvelé le samedi 10 septembre, pour lui montrer que maintenir la réunion du 12 était suicidaire.

Il n'y a rien de personnel, il s'agit du président du CNOSF (homme ou femme, quel que soit son nom) qui a commis une erreur de management et une faute politique à l'effet dévastateur, en oubliant que **L'INSTITUTION EST AU-DESSUS DES PERSONNES.**

La tentative de calmer le jeu ne convainc guère : « Situation intenable au CNOSF, Henriques sur la sellette », « Brigitte Henriques peut-elle rester présidente du Comité olympique ? ».

- « Brigitte Henriques va prendre « un temps de repos » à la tête du CNOSF »..
- « Brigitte Henriques appelle à retrouver de la "sérénité" ».
- « Tensions au CNOSF: une semaine importante avec une présidente, Brigitte Henriques, fragilisée. ».

Je m'adresse à vous, membres du CNOSF, parce qu'il me semble que c'est à vous qu'il appartient de mettre fin à ce lamentable feuilleton qui ternit un peu plus à chaque épisode l'image du CNOSF! Telle est la justification de la réunion générale du 13 septembre avec tous ceux qui souhaitent que l'institution retrouve son identité et sa vocation, totalement absentes de ces déballages pernicieux.

La préoccupation est tout simplement d'en revenir à l'objet de l'association faîtière du sport français qui est : en sa qualité de CNO de « propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique », en sa qualité de CNS de « promouvoir l'unité du Mouvement Sportif ».

Quelles que soient les propositions, motions, décisions...qui seront issues de la réunion du 13 octobre, elles n'ont pas d'autre sens que de répondre à l'interjection "Stop" ! Sinon, ce sera "encore" !

A Paris, le 12 octobre 2022

André LECLERCQ